



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : Finances

SEANCE DU : 27 mai 2024

DELIBERATION N° : 7

RAPPORTEUR : Madame Claudine BLAISE

OBJET : ECOLE DE MUSIQUE - ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Une requête en annulation d'inscription à l'Ecole de Musique a été déposée pour l'année scolaire 2023/2024. En effet, un élève demande l'annulation de son inscription au cours de guitare, pour raison médicale, à compter du 1er avril 2024.

La délibération n°6 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2023 précisait : "l'inscription aux cours de musique est annuelle : chaque élève inscrit au début d'année devra s'acquitter de la cotisation annuelle [...]. Cette cotisation engage l'inscription pour l'année entière et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en cas de désistement, sauf cas exceptionnels et après approbation par le Conseil Municipal".

La demande peut être considérée comme un cas exceptionnel permettant d'accorder l'annulation de l'inscription.

Le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique a rendu avis favorable le 14 mai 2024.

**Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'accepter la demande d'annulation d'inscription de cet élève à l'Ecole de Musique pour l'année scolaire 2023/2024, à compter du 1er avril 2024.

**Adopté à l'unanimité**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal : Michel CHAUVANCY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, Mme Stéphanie LIIRI, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine LAVAL, M. Benoît PICARD, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE, M. Jean PATRAS

**ETAIENT EXCUSE(ES) :**

M. Emmanuel FOURNIER, M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Dominique BERNIER donne procuration à M. Pierre BOILEAU

M. Patrick PECHINE donne procuration à M. Xavier DUSSAULX

Mme Marie ROCHON donne procuration à Mme Sophie MERCIER

Mme Aurélie MOTEL donne procuration à Mme Véronique RAVON

Mme Mireille HINZELIN donne procuration Mme Claudine BLAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

**NOTA -**

Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 mai 2024

Fait et délibéré à LUDRES

Les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Maire



Pierre BOILEAU